

VAGUE 6 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Mardi 6 juin 2023	Du mardi 6 au Vendredi 9 juin 2023 (12h00)	Mercredi 14 juin 2023	Vendredi 16 juin 2023

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel** à

mvt1d24@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
DIRECTION	IEN ST ASTIER-OUEST DORDOGNE	1	E.E. PU NEUVIC	FP01
DIRECTION	IEN BERGERAC EST	1	E.E. PU BOUT DES VERGNES BERGERAC	FP02
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	IEN BRANTOME NORD DORDOGNE	1	IEN – BRANTOME EN PERIGORD	FP03
POSTE ITINERANT ENSEIGNEMENT OCCITAN		0.50		FP04

DESCRIPTION DU POSTE

Contexte de l'école

L'école élémentaire de Neuvic fait partie du secteur de recrutement du collège Henri Bretin de Neuvic. Sa structure se compose de 9 classes, la direction bénéficiant ainsi d'une décharge de 50 % d'enseignement. Cette école, dans une démarche d'inclusion accueille une ULIS. Le public scolaire accueilli comporte une forte proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, ce qui nécessite une relation de confiance avec leurs familles. La liaison inter-cycle est importante car l'école est constituée de deux bâtiments proches mais de part et d'autre d'une rue. Le bâtiment principal accueille les classes du CE2 au CM2 et l'autre bâtiment les classes de CP et de CE1 (voire CE2) ainsi que la classe du dispositif ULIS. Un poste de RASED est rattaché à l'école.

L'équipe pédagogique se construira autour d'un nouveau projet d'école à la hauteur du secteur de collège dont le diagnostic pourra se mettre en œuvre dès l'an prochain en lien avec les autres écoles
Dans le cadre d'un travail partenarial, le futur projet d'école sera un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite scolaire en cohérence avec le parcours culturel des élèves.

L'école est inscrite dans un projet CARDIE autour du climat scolaire et de la production langagière depuis 2017. Un jardin collaboratif a été créé en partenariat avec la commune de Neuvic et des maraîchers locaux afin de proposer aux élèves un projet écocitoyen.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Compétences attendues

1- Le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs ;
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique éducatif, sciences, histoire des arts) ;
- **de fortes capacités de** médiation, d'écoute et de gestion ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école, le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
 - travailler en équipe au sein du secteur de collège (avec la principale du collège Henri Bretin, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription, et les professeurs de l'INSPE) ;
 - développer les relations et la communication avec les partenaires : élus, familles, travailleurs sociaux, services municipaux et associations.
-

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif si le candidat retenu est inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école
L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de la circonscription.

FP02 -

Directeur d'école / école primaire Bout des Vergnes / Bergerac

DESCRIPTION DU POSTE

Contexte de l'école

L'école primaire Bout des Vergnes à Bergerac est une école rattachée au collège Jacques Prévert. Sa structure se compose de 3 classes maternelle et 7 classes élémentaire, sa direction bénéficiant ainsi d'une demi-décharge d'enseignement.

Cette école accueille un public scolaire hétérogène issu d'une population qui se caractérise par une forte diversité sociale et culturelle (IPS de l'école 96,3). Ce contexte doit conduire à porter une attention poussée à la différenciation et au suivi des élèves fragiles.

L'équipe pédagogique se fédère autour du projet d'école, notamment pour ce qui concerne la prévention de la difficulté scolaire avec une priorité donnée à l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire. La liaison infra et inter cycles est une autre composante importante pour assurer la cohérence des pratiques pédagogiques et des parcours scolaires.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Une attention est également à porter sur le climat scolaire afin de préserver l'actuelle mixité sociale qui est un levier important. Le projet d'école sera un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Compétences attendues

1- Le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard des évaluations ;
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, TICE, Sciences, Histoire des arts) ;
- **de fortes capacités de médiation**, d'écoute et de gestion ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école [taille importante (11 classes), le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
- travailler en équipe au sein du secteur de collège (avec le Principal de collège Jacques Prévert, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription);
- développer les relations et la communication avec les partenaires : familles, travailleurs sociaux, services municipaux, élus et associations.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription. Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur ALAYRAC (IEN Bergerac-Est).

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

● Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

● Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

● Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

● Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

● La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,...)
 - Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF
 - Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique
 - Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département
 - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques
 - Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national
 - Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN
 - Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription
 - Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF
-

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF(ou s'engager à présenter l'examen durant l'année de recrutement)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Éléments de rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN-adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

TEXTE(S) DE REFERENCE

Encart B.O. n°33 du 13-09-2001 : développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée - BO n° 33 du 13/09/2001 <https://www.education.gouv.fr/bo/2001/33/default.htm>

INTITULE DU POSTE

Poste à mi-temps d'enseignant itinérant pour la sensibilisation ou l'initiation de la langue et la culture occitane dans **les écoles du secteur de collège de St-Cyprien** (cycle 1, cycle 2 et cycle 3) **et Sarlat** (PS maternelle Le Pignol)

PUBLIC CONCERNE :

Poste ouvert aux enseignants du premier degré issus du concours spécial langue régionale « occitan » ou titulaires de l'habilitation en occitan.

MISSIONS

- assurer l'apprentissage de la langue et culture occitane par de la sensibilisation et de l'initiation ;
- travailler avec les différentes équipes pédagogiques pour l'intégration de la langue et culture occitane dans les écoles concernées et définir l'organisation la plus pertinente au regard des éléments de contexte ;
- aider les écoles à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec la langue et la culture occitane ainsi que l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles (dans le cadre du projet d'école, d'échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...) ;
- participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la langue et la culture ;
- favoriser la continuité des apprentissages de la maternelle au collège par des actions de continuité pédagogiques (liaison inter-cycles, projet d'école, conseil école-collège, projets communs, etc.) et par l'utilisation d'outils (séquences d'apprentissage, livret scolaire, protocoles d'évaluation, etc.) ;
- se positionner en personne ressource du domaine de l'enseignement de la langue régionale ;
- inscrire ses missions dans les directives ministérielles, académiques et départementales.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

L'enseignant, titulaire de l'habilitation en occitan ou issu du concours spécial langue régionale occitan devra faire preuve de :

- compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans l'enseignement des langues vivantes régionales ;
 - solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
 - réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
 - maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
 - capacité à travailler en équipe ;
 - capacité à communiquer et à travailler avec les familles et les différents partenaires.
-

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et/ou d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l' IEN de circonscription ou Madame FACONNIER (CPD LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].
